

BILAN ACTIF*Modifié conforme à l'original**Certifié conforme à l'original*

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	67 200		67 200	67 200		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	67 200		67 200	67 200		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	682		682	682		
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 119		6 119	671	5 448	811.41
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	6 801		6 801	1 353	5 448	402.53
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	74 001		74 001	68 553	5 448	7.95

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

L.A ef

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves						
	Réserve légale	100				100	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	9 743				9 743	
	Autres réserves						
	Report à nouveau			4 017		4 017	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 157		31 860		6 297	19.76
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	48 999		28 843		20 157	69.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	7 000		37 600		30 600	81.38
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 361		1 325		36	2.72
	Dettes fiscales et sociales	210				210	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	16 430		785		15 645	NS
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	25 002		39 711		14 709	37.04
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		74 001		68 553		5 448	7.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

25 002 39 711

CP LA

A.P EXPERT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Garaoutou
09270 MAZERES
982 345 927 RCS FOIX

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an 2024,
Le 30 juin, à 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Loic ABRATE, propriétaire de	500 actions
- Monsieur Cyrille PERRODIN, propriétaire de.....	500 actions
 <u>Soit un total :</u> <u>1 000 actions.</u>	

Sur les 1 000 actions composant le capital social,
Monsieur Loic ABRATE préside la réunion en sa qualité de présidente.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,

L.A CP

- Quitus au président,
- Rémunération du président,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports du président et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 38 156,78 euros, de la manière suivante :

- La totalité au compte « autres réserves », soit	38 156,78 €
Total	38 156,78 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
31/12/2022	18 000.00 €	0.00 €
31/12/2021	0.00 €	0.00 €
31/12/2020	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

LA 

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Monsieur Loic ABRATE : 0,00 euros
- Monsieur Cyrille PERRODIN : 0,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Loic ABRATE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'A' with horizontal strokes.

Monsieur Cyrille PERRODIN

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'C' and 'P' with horizontal strokes.Handwritten initials in blue ink, with a stylized 'P' followed by 'LA'.

A.P EXPERT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Garaoutou
09270 MAZERES
982 345 927 RCS FOIX

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2024**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 38 156,78 euros, de la manière suivante :

- La totalité au compte « autres réserves », soit	38 156,78 €
Total	38 156,78 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
31/12/2022	18 000.00 €	0.00 €
31/12/2021	0.00 €	0.00 €
31/12/2020	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
La Présidence**

CP LA